



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

**Présenté et approuvé en séance du comité syndical du 21 février 2022**

## Préambule

### Champ d'application des dispositions relatives au présent rapport :

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est établi conformément à l'article **L2312-1** du Code Général des Collectivités Territoriales. Les syndicats mixtes fermés appliquent ces dispositions par renvoi de l'article **L5711-1** à l'article **L5211-36** du même code.

### Article L2312-1 :

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

### Article L5711-1 :

Les syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale et ceux composés uniquement d'établissements publics de coopération intercommunale sont soumis aux dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II de la présente partie.

Pour l'élection des délégués des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal sous réserve des dispositions du deuxième alinéa du II de l'article L. 5211-7.

Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre. La dernière phrase du deuxième alinéa de l'article L. 5211-17 n'est pas applicable.

### Article L5211-36 :

Sous réserve des dispositions qui leur sont propres, les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale.

Toutefois, les articles L. 2312-1 et L. 2313-1 ne s'appliquent qu'aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Lorsque l'établissement public de coopération intercommunale compte plus de 10 000 habitants et comprend au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le rapport sur les orientations budgétaires prévu au deuxième alinéa de l'article L. 2312-1 comporte la présentation mentionnée au troisième alinéa du même article L. 2312-1. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

Les lieux de mise à la disposition du public sont le siège de l'établissement et les mairies des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

## Table des matières

I.	Bilan de l'exercice 2021 .....	4
A.	Compétence traitement .....	4
1.	Rappel du calcul des participations des membres (statutaire).....	4
2.	Les faits marquants .....	4
3.	Résultats financiers.....	4
4.	Résultats financiers : Section d'investissement.....	6
5.	Situation budgétaire des membres .....	6
B.	Compétence Collecte .....	7
1.	Les faits marquants .....	7
2.	Résultats financiers : Etat des dépenses de fonctionnement,.....	7
3.	Résultats financiers : Etat des recettes de fonctionnement,.....	8
4.	Résultats financiers : Section d'investissement.....	8
C.	Résultat Global d'exercice.....	9
D.	Etat de la dette .....	9
II.	Les orientations budgétaires 2022 .....	11
A.	Compétence Traitement.....	11
1.	Eléments de contexte : .....	11
2.	Programme d'investissement.....	11
3.	Evaluation des coûts de prestation de traitement des OMR .....	11
4.	Autres charges nécessaires à l'exécution de la compétence.....	14
5.	Participation des membres .....	14
6.	Evolution de la participation des membres.....	15
B.	Compétence Collecte .....	16
1.	Eléments de contexte .....	16
2.	Programme d'investissement.....	17
3.	Dépenses de fonctionnement : .....	18
4.	Recettes de fonctionnement.....	20
5.	Balance générale du budget 2022 ; fonctionnement.....	20
III.	BUDGET GLOBALISE - Etat de la dette .....	21
A.	Evolution de la dette .....	21
B.	Capacité de désendettement.....	22
C.	Ratios financiers .....	23
IV.	Elements complementaires.....	23
A.	Dépenses de personnel (2021-2022).....	23
B.	Effectifs (2021-2022) .....	24
C.	Temps de travail .....	25
V.	Conclusion.....	25

# I. BILAN DE L'EXERCICE 2021

## A. Compétence traitement

### 1. Rappel du calcul des participations des membres (statutaire)

Participation	Méthode de calcul
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Frais de gestion et de mise aux normes de l'ISDND de Ginasservis comprenant :<ul style="list-style-type: none"><li>– Frais d'exploitation (même à l'arrêt de l'installation)</li><li>– Frais de personnel</li><li>– Virement à la section d'investissement correspondant au capital de la dette</li><li>– Montant des intérêts de la dette</li><li>– Amortissement du matériel transféré</li></ul></li><li>➤ Projet de création d'une Installation de Valorisation Multi-filières des ordures ménagères comprenant :<ul style="list-style-type: none"><li>– Frais de personnel (0,7 ETP)</li><li>– Frais divers (études, communication...)</li></ul></li><li>➤ Frais généraux du SIVED NG (20%)</li><li>➤ Indemnités des élus</li><li>➤ Amortissement des dépenses déjà réalisées sur les exercices précédents concernant les opérations de l'ISDND Ginasservis et de l'Installation Multi-filières.</li></ul>	Mutualisé à l'ensemble des membres, à la tonne d'OMR produite
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Coût de traitement des OMR</li></ul>	Au réel des tonnages de chaque membre

### 2. Les faits marquants

- Plus de 5 millions d'euros investis dans la réhabilitation des casiers 2 et 3 et dans la création du casier 4 de l'ISDND de Ginasservis,
- Un projet financé par deux emprunts de 4 750 000,00 € au total, contractualisés sur 15 années, durée quasi équivalente à la durée d'exploitation du site,
- Une évolution importante de la TGAP « Enfouissement » qui est passée de 25 € HT en 2020 à 37 € HT en 2021,
- Une évolution de la TVA hors OMR et refus de tris passant de 10 % en 2020 à 5,5 % en 2021,
- Une révision des prix ayant une incidence de 1,3 % à 2,3 % selon la filière de traitement,
- Une avancée significative dans la construction du projet « OREVAL » (anciennement « TECHNOVAR »),

### 3. Résultats financiers

Le budget prévisionnel est élaboré selon les règles de répartition des dépenses et des recettes définies statutairement. Pour l'exercice 2021, considérant l'évolution marquée de la TGAP « enfouissement », de la révision des prix et de l'évolution des tonnages, les dépenses prévisionnelles étaient définies, par territoire membre, comme présenté dans le tableau suivant :

<b>Coût traitement 2021 prévisionnel</b>	<b>TOTAL</b>	<b>CAPV</b>	<b>CCCV</b>	<b>CCPV</b>
Prestations traitement OMR	<b>6 041 081 €</b>	3 799 902 €	1 510 867 €	730 313 €
Charges mutualisées TT MUT	<b>498 018 €</b>	309 201 €	123 421 €	65 396 €
Charges mut 20% ADM	<b>241 452 €</b>	149 908 €	59 838 €	31 706 €
Indemnités élus	<b>71 584 €</b>	44 444 €	17 740 €	9 400 €
Amortissements	<b>141 390 €</b>	87 746 €	35 065 €	18 580 €
Emprunts (Intérêts)	<b>39 575 €</b>	24 571 €	9 808 €	5 197 €
Emprunt (capital)	<b>289 972 €</b>	180 032 €	71 862 €	38 077 €
Autofinancement	<b>414 999 €</b>	257 657 €	102 847 €	54 495 €
<b>Total</b>	<b>7 738 072 €</b>	<b>4 853 461 €</b>	<b>1 931 448 €</b>	<b>953 164 €</b>

Les comptes provisoires du SIVED NG arrêtés au 31/12/2021 font apparaître une exécution budgétaire légèrement inférieure aux prévisions des services :

<b>Coût traitement 2021 réalisé</b>	<b>TOTAL</b>	<b>CAPV</b>	<b>CCCV</b>	<b>CCPV</b>
Prestations traitement OMR	<b>5 895 303 €</b>	3 643 571 €	1 491 137 €	760 595 €
Charges mutualisées TT MUT	<b>434 447 €</b>	269 732 €	107 667 €	57 049 €
Charges mut 20% ADM	<b>259 965 €</b>	161 402 €	64 426 €	34 137 €
Indemnités élus	<b>71 475 €</b>	44 376 €	17 713 €	9 386 €
Amortissements	<b>85 105 €</b>	52 839 €	21 091 €	11 175 €
Emprunts (Intérêts)	<b>63 870 €</b>	39 655 €	15 829 €	8 387 €
Emprunt (capital)	<b>358 255 €</b>	222 427 €	88 785 €	47 044 €
Autofinancement	<b>375 106 €</b>	232 889 €	92 961 €	49 256 €
<b>Total</b>	<b>7 543 527 €</b>	<b>4 666 890 €</b>	<b>1 899 607 €</b>	<b>977 029 €</b>

<b>Résultat traitement 2021 Comparatif budgetisé - réalisé</b>	<b>TOTAL</b>	<b>CAPV</b>	<b>CCCV</b>	<b>CCPV</b>
Prestations traitement OMR	<b>145 779 €</b>	156 331 €	19 730 €	- 30 282 €
Charges mutualisées TT MUT	<b>63 571 €</b>	39 469 €	15 754 €	8 348 €
Charges mut 20% ADM	- <b>18 513 €</b>	- 11 494 €	- 4 588 €	- 2 431 €
Indemnités élus	<b>109 €</b>	68 €	27 €	14 €
Amortissements	<b>56 285 €</b>	34 907 €	13 974 €	7 404 €
Emprunts (Intérêts)	- <b>24 295 €</b>	- 15 084 €	- 6 021 €	- 3 190 €
Emprunt (capital)	- <b>68 284 €</b>	- 42 395 €	- 16 922 €	- 8 967 €
Autofinancement	<b>39 893 €</b>	24 768 €	9 887 €	5 239 €
<b>Total</b>	<b>194 546 €</b>	<b>186 570 €</b>	<b>31 840 €</b>	- <b>23 865 €</b>

Les coûts de prestations réalisées sont inférieurs aux coûts prévisionnels en raison de l'amenée de tonnages sur l'incinérateur du SITTOMAT<sup>1</sup> qui a permis au SIVED NG de bénéficier d'un TGAP réduite par rapport à celle payée sur l'enfouissement. Cette amenée a permis de compenser une augmentation de la production d'ordures ménagères sur l'ensemble du territoire peu corrélée à l'évolution démographique.

	<b>Tonnages 2021 prévus</b>	<b>Tonnages réalisés 2021</b>	<b>Evolution tonnage en T / 2020</b>	<b>Evolution tonnage en % / 2020</b>
<b>CAPV</b>	29678	29693	688	2,37%
<b>CCCV</b>	11600	11830	253	2,18%
<b>CCPV</b>	6150	6386	251	4,10%
<b>TOTAL</b>	<b>47428</b>	<b>47909</b>	<b>1192</b>	<b>2,88%</b>

<sup>1</sup> Ces amenées sont réalisées exceptionnellement en cas de vide de four et sur proposition du gestionnaire de l'installation,

	population 2021/01	population 2022/01	Evolution Population en hab	Evolution Population en %
<b>CAPV</b>	101210	101787	<b>577</b>	0,57%
<b>CCCV</b>	44076	44476	<b>400</b>	0,91%
<b>CCPV</b>	22561	22614	<b>53</b>	0,23%
	<b>167847</b>	<b>168877</b>	<b>1030</b>	<b>0,61%</b>

La préparation à l'exploitation de l'ISDND a induit une augmentation des charges mutualisées « TT MUT<sup>2</sup> » compensée par une réduction des charges mutualisées « ADM<sup>3</sup> ». Le remboursement des emprunts, dont l'emprunt complémentaire de 500 000 € contracté afin de faire face à la problématique de présence d'amiante sur le site d'exploitation a conduit à dépasser les prévisions budgétaires afférentes à l'emprunt.

#### 4. Résultats financiers : Section d'investissement

Le résultat des opérations d'investissement est positif de 88 449 € malgré un investissement de plus de 5.044 millions d'euros dans les travaux de l'ISDND généré par un autofinancement suffisant de 460 221 €. Ce résultat sera complété par un solde positif des Restes à Réaliser (RAR) de 709 087 € qui viendra atténuer les charges d'investissement prévues en 2022 pour la réouverture de l'ISDND de Ginasservis.

	Dépenses	Recettes	Résultat	RAR D	RAR R
OPERATIONS FINANCIERES	358 255 €	818 467 €	460 211 €		
80 - TECHNOVAR	77 349 €	- €	- 77 349 €	39 187 €	160 000 €
85 - ISDND GINASSERVIS	5 044 414 €	4 750 000 €	- 294 414 €	7 726 €	596 000 €
<b>Total Traitement</b>	<b>5 480 018 €</b>	<b>5 568 467 €</b>	<b>88 449 €</b>	<b>46 913 €</b>	<b>756 000 €</b>

#### 5. Situation budgétaire des membres

Sur l'exercice budgétaire 2021, seule la CAPV dégage un résultat positif ; le résultat le plus dégradé (lié à l'évolution des tonnages) est celui de la CCPV qui présente un résultat 2021 et un solde cumulé négatif.

La participation globale des membres comprend également pour la CCPV, la mise à disposition de 1.5 ETP de personnel, et pour la CCCV la participation attenante au transport des OMR depuis le quai de la Celle qui pour l'une et l'autre ne sont pas comptabilisées comme des participations à la compétence, s'agissant de conventions particulières. Il convient ainsi d'analyser la réalisation 2021 avec la colonne « Participation 2021 Traitement des OMR » du tableau suivant pour disposer du solde de fin d'exercice. Quant à la CAPV son solde cumulé 2021 est positif bien qu'inférieur à celui de 2021, ce dernier comptabilisant l'ensemble du solde de la CAPV toutes compétences (Traitement + Collecte) confondues.

Situation des membres	Participation 2021 globale	Participation 2021 Traitement OMR	Solde antérieur au 01 01 2021	Résultat 2021	Solde cumulé au 31 12 2021
<b>CAPV</b>	18 800 000 €	4 853 461 €	1 362 875 €	186 570 €	<b>186 570 €</b>
<b>CCCV</b>	2 156 028 €	1 884 711 €	47 505 €	- 14 896 €	<b>32 609 €</b>
<b>CCPV</b>	987 094 €	912 556 €	41 015 €	- 64 473 €	<b>- 23 458 €</b>

<sup>2</sup> TT MUT : Charges afférentes à l'ISDND de Ginasservis et du projet OREVAL (Communication, études, frais de fonctionnement...),

<sup>3</sup> ADM : Charges basées sur l'application de 20 % des charges d'administration générale du SIVED NG,

## **B. Compétence Collecte**

### 1. Les faits marquants

- Des révisions de prix allant de 1,3 % à 2,26 %, sur un montant global de prestation de 20 658 k€,
- Une hausse marquée des prix de l'énergie et une hausse très conséquente des matières premières,
- Une TVA passant de 10 % en 2020 à 5,5 % en 2021 pour les prestations attenantes au tri des déchets ménagers,
- La compensation des pertes financières du prestataire de collecte au titre des années 2019 et 2020 pour 300 000 €,
- La livraison de la nouvelle ressourcerie de Brignoles,
- L'internalisation du service des Espaces-triS du secteur ouest et l'externalisation du service de collecte du secteur ouest pour une mise en œuvre au 01<sup>er</sup> janvier 2022,
- Le lancement du CPDMA,
- Une empreinte COVID encore très marquée...

### 2. Résultats financiers : Etat des dépenses de fonctionnement,

Chapitres	Prévision Collecte 2021	Exécution Collecte 2021
TOTAL	19 304 293 €	17 511 844.35 €
011 - Charges à caractère général	15 643 321 €	14 031 244 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 672 789 €	2 628 089 €
023 - Virement à la section d'investissement	- 269 201 €	- 297 591 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	673 820 €	635 638 €
65 - Autres charges de gestion courante	250 500 €	242 597 €
66 - Charges financières	209 749 €	191 729 €
67 - Charges exceptionnelles	63 313 €	50 054 €
68 - Dotations aux provisions	60 000 €	30 083 €

La principale différence entre le budget prévisionnel et son exécution réside dans le chapitre 011 dans lequel nos opérations sous prestations sont comptabilisées. Cette différence de 1.6 millions est à relativiser. En effet, au vu de l'évolution des tonnages constatée durant le premier semestre 2021 beaucoup plus marquée que les années précédentes, l'ensemble des crédits disponibles sur les autres chapitres de dépenses et les réalisations de recettes supérieures aux prévisions ont été redirigés vers le chapitre 011 afin d'anticiper un surcoût cumulé de prestations de collecte et de traitement. Ainsi par le biais des décisions modificatives votées en comité syndical en cours d'exercice 2021, 658 800 € de crédits ont été affectés au chapitre 011.

L'évolution de l'exécution de ce chapitre pour la compétence collecte par rapport au « Réalisé 2020 » est de 685 000 €, dont 299 850 € TTC directement liés aux révisions annuelles des prix des marchés de collecte, l'évolution des tonnages des OMR (688 Tonnes) a, quant à elle, pesé pour près de 175 000 €.

Les autres évolutions marquantes par rapport à l'exécution 2020 sont des marqueurs significatifs comme par exemple :

- + 80 000 € de dépenses concernant l'entretien du matériel roulant,
- + 60 000 € de maintenance,
- + 15 000 € de réparations de bâtiments,
- + 40 000 € de locations mobilières directement liées à des engins / véhicules d'exploitation.

Ces évolutions démontrent un vieillissement et un manque de renouvellement de nos équipements et biens. Ce constat, déjà partagé sur les précédents exercices, a été un des vecteurs de la décision d'externaliser le service de collecte du secteur nord ; le SIVED NG ne disposant pas des moyens de renouveler sa flotte de collecte et de prévoir les équipements adaptés à son entretien et à l'accueil de son personnel.

Le virement à la section d'investissement est présenté en négatif que ce soit en prévision ou en exécution. Lors de la construction du budget prévisionnel 2021, ont été suivies les prescriptions de l'agglomération de réduire la demande de participation initiale de 19 200 000 € émise par le SIVED NG à 18 600 000 €, l'agencement budgétaire nécessaire à l'intégration de cette donnée a conduit à réduire certaines prestations au chapitre 011, à reporter les travaux d'agrandissement du pôle valorisation de Tourves et à réduire le virement à la section d'investissement de 297 590.52 €. Bien que ce chapitre soit uniquement budgétaire et non exécutable, la dissociation des coûts des compétences « collecte » et « traitement » conduisent à présenter une exécution négative de ce chapitre.

Les autres chapitres ont été exécutés en léger retrait de leurs prévisions. A noter que des efforts conséquents ont été réalisés sur le chapitre 012, malgré une augmentation des participations aux services d'assurance statutaire de 20 000 € par rapport à 2020. Le budget prévisionnel de ce chapitre était de 116 000 € supérieur au budget présenté, la décision modificative n° 2 du budget 2020 a permis de reverser cette somme en provisionnement du chapitre 011.

### 3. Résultats financiers : Etat des recettes de fonctionnement.

Les recettes de la compétence « Collecte » pour l'année 2021 représentent 18 161 178 € réparties comme suit :

- Participation de la CAPV : 14 133 109 €,
- Produits des services : 1 408 208 €, dont 959 990 € de redevance spéciale.
- Soutiens, Rachats et autres produits divers : 2 193 617 €
- Produit des immeubles : 89 849 €
- Produits exceptionnels : 86 851 €
- Atténuation de charges : 215 315 €
- Amortissements de subventions : 34 234 €

Le résultat entre dépenses de fonctionnement et recette de fonctionnement laisse apparaître un résultat positif de 649 333 € incluant le solde annuel de la compétence traitement de 186 571 €, le résultat financier de l'exercice 2021 de la compétence est ainsi de 462 763 € qui viendra se cumuler en 2022 avec un excédent antérieur de 1 451 395 €.

### 4. Résultats financiers : Section d'investissement

Le résultat des opérations d'investissement présente un solde négatif de - 1 176 686 €. A noter que ce déséquilibre est principalement lié à l'opération de la ressourcerie qui présente un déficit d'opération sur l'exercice 2021 de 1 527 699 €. Il convient de rappeler que ce déficit était prévu. En effet, les emprunts de 1 215 000 € attenants à cette opération ont été contractualisés et encaissés sur l'exercice 2020. Le solde des RAR est quant à lui positif de 383 153 € et constitué de subventions attenantes à la ressourcerie, au pôle valorisation des déchets verts et aux acquisitions de dispositifs de prévention. L'excédent cumulé antérieur de la section d'investissement était de 820 001 €. L'exécution budgétaire de l'exercice 2021 cumulé à l'excédent antérieur reporté et au solde des RAR reportés en 2022 font apparaître un résultat global de la section de + 26 468 €.

	Dépenses	Recettes	Résultat	RAR D	RAR R
OPERATIONS FINANCIERES	808 721 €	1 632 144 €	823 423 €	- €	- €
17 - TRAVAUX SUR LES SITES	80 913 €	- €	80 913 €	100 055 €	120 000 €
21 - EQUIP. & MAT. POLE VALORISATION	- €	- €	- €	46 933 €	188 978 €
40 - ACQUISITIONS DIVERSES	43 016 €	- €	43 016 €	189 537 €	- €
50 - MATERIELS/TRAVAUX POUR COLLECTES	249 631 €	- €	249 631 €	168 768 €	- €
60 - VALORISATION FERMENTESCIBLES	98 850 €	- €	98 850 €	- €	272 000 €
90 - CREATION RESSOURCERIE	1 532 531 €	4 832 €	1 527 699 €	52 531 €	360 000 €
<b>Total Collecte</b>	<b>2 813 662 €</b>	<b>1 636 976 €</b>	<b>- 1 176 686 €</b>	<b>557 825 €</b>	<b>940 978 €</b>

### C. Résultat Global d'exercice

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat 2021	24 976 001,76 €	25 625 335,31 €	649 333,55 €
Excédent reporté			1 451 394,94 €
<b>Résultat cloture année 2021</b>			<b>2 100 728,49 €</b>
Investissement	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat 2021	8 293 680,23 €	7 205 442,76 €	- 1 088 237,47 €
Excédent reporté			820 001,02 €
RAR année N	604 737,91 €	1 696 978,00 €	1 092 240,09 €
<b>Résultat cloture année 2021 hors RAR</b>			<b>- 268 236,45 €</b>
Résultat cloture année 2021 Avec RAR			824 003,64 €

Le résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2021 présente un solde positif de 649 333.55 € composé d'un excédent de :

- 186 570 € pour la compétence Traitement,
- 462 763 € pour la compétence Collecte,

Ces excédents sont comptabilisés pour la seule CAPV. En effet, les appels de participation pour la CCCV et la CCPV prennent en compte chaque année les excédents et déficits antérieurs ; les comptes de ces deux membres sont ainsi réactualisés et le solde d'exécution est ainsi affecté à la CAPV pour les deux compétences.

Le résultat de l'exercice 2021 vient compléter l'excédent antérieur de 1 451 394.94 € soit un résultat de clôture de 2 100 728.49 €.

La Section d'investissement de l'exercice 2021 présente un solde débiteur de - 1 088 237.47. Ce résultat négatif est principalement lié à l'opération de la ressourcerie dont les emprunts de financement (1 215 000 €) ont été comptabilisés sur l'exercice 2020.

Le solde des Restes à Réaliser est arrêté à 1 092 240.09 €, le résultat antérieur reporté était au premier janvier 2021 de + 820 001.02 €. Le solde cumulé de la section d'investissement, hors RAR, est ainsi arrêté à - 268 236.45 €. Ce résultat négatif devra être couvert par l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement au budget 2022.

### D. Etat de la dette

3 emprunts ont été contractualisés en 2021 :

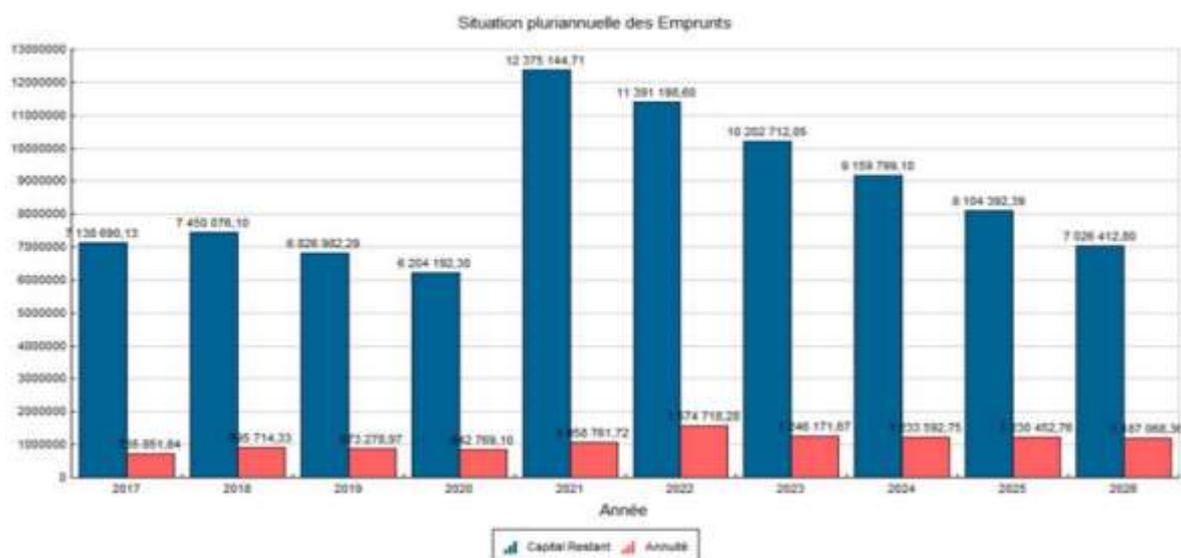
- Pour la compétence Traitement :

- Un emprunt initial de 4 250 000 € pour le financement des travaux de l'ISDND de Ginasservis sur une durée de 15 ans au plus proche de la durée de vie de l'exploitation,
- Un emprunt complémentaire de 500 000 € pour faire face à la problématique de la présence d'amiante sur le site de l'ISDND demandant une adaptation du marché de travaux,
- Pour la compétence Collecte :
  - Un emprunt de 821 000 € sur 10 ans pour financer les différents travaux de mise à niveau des équipements, d'acquisition d'un engin d'exploitation (Packmat) et l'acquisition de matériels de collecte,

Ces emprunts ont fait évoluer conséquemment le stock de dette, le capital restant dû évolue de 6 204 192 € au 31 décembre 2020 à 12 375 144 € au 31 décembre 2021.

Le ratio de désendettement pour 2021 est repassé à 9.06 années en raison d'une amélioration de l'épargne brute en 2021, liée à un résultat de fonctionnement positif.

L'annuité progresse quant à elle de plus de 200 000 € par an, effets des emprunts contractualisés sur l'exercice 2021.



## II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

### A. Compétence Traitement

#### 1. Eléments de contexte :

- Réouverture de l'ISDND de Ginasservis avec un tonnage annuel porté à 15 000 tonnes annuelles, permettant de disposer d'un exutoire au prix de 40 € / T (hors investissements et charges mutualisées – TGAP à 58 € / T),
- Mutualisation des coûts de traitement entre les membres du SIVED NG,
- La TGAP qui progresse de 37 € /T à 45 € /T HT,
- Lancement de la phase pré-opérationnelle du projet OREVAL,
- Un marché de traitement en partie renouvelé pour 13 000 T au prix de 90 € Hors TGAP et hors TVA soit une incidence de + 132 000 € HT,
- Le cadrage financier de la CAPV qui limitera sa participation à 19 176 000 € pour l'ensemble des compétences « Collecte » et « Traitement » soit une augmentation par rapport à la participation 2021 de 2 % (316 000 €).

#### 2. Programme d'investissement

L'année 2022 sera consacrée à la poursuite de l'avancée du projet OREVAL avec la signature du compromis de vente du terrain sur la zone de Nicopolis ainsi que le lancement de la procédure d'appel à candidature du projet sous forme de Délégation de Service Public. La réouverture de l'ISDND en gestion directe durant le premier trimestre 2022 demandera la réalisation de 900 000 € d'investissements qui seront financés par la perception de la subvention de 596 000 € inscrite en RAR au titre de l'exercice 2022, par l'affectation de 91 677 € d'amortissement et 212 506 € d'autofinancement.

Dépenses TTC (Dont RAR) 2022		Recettes (dont RAR) 2022					
		Amortissement 2022	Autofinancement capital de la dette	Autofinancement année 2022	FCTVA	Emprunt	Subvention
Terrain Nicopolis	3 216 000 €					3 216 000 €	3 216 000 €
AMO lot 1 / 2 / 3 Technovar	205 884 €			45 884 €	1 060 €	160 000 €	206 944 €
Etudes Technovar terrain	59 927 €			58 867 €			58 867 €
<b>Total Technovar</b>	<b>3 481 811 €</b>	- €	- €	<b>104 751 €</b>	<b>1 060 €</b>	<b>3 216 000 €</b>	<b>3 481 811 €</b>
<b>Total ISDND</b>	<b>906 818 €</b>	<b>91 677 €</b>		<b>212 506 €</b>	<b>6 635 €</b>	<b>596 000 €</b>	<b>906 818 €</b>
Emprunt En cours capital TT	564 259 €		564 259 €				564 259 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 952 888 €</b>	<b>91 677 €</b>	<b>564 259 €</b>	<b>317 257 €</b>	<b>7 695 €</b>	<b>3 216 000 €</b>	<b>4 952 888 €</b>

Le besoin d'autofinancement de la section d'investissement est ainsi évalué à 881 516 € composé de 564 259 € de remboursement du capital de la dette et de 317 257 € d'autofinancement des projets à réaliser sur l'exercice 2022.

#### 3. Evaluation des coûts de prestation de traitement des OMR

En 2021, un marché de traitement des OMR a été lancé dans le but de retenir plusieurs attributaires afin de disposer de multiples exutoires de traitement complémentaire à l'ISDND de Ginasservis. Seul une offre a été retenue, celle de la SEMAG pour un volume de 13 000 T/an à un coût de prestation de 90 € / Tonne hors Taxes (TGAP et TVA). Les deux autres offres ont été déclarées inacceptables au vu de leur prix, respectivement de 140 € et 147.50 € hors taxes. Un nouveau

marché a été lancé en 2022 pour trouver un exutoire de traitement aux 20 000 tonnes d'OMR produites sur le territoire.

De plus, le SIVED NG dispose toujours d'un exutoire au prix de 79.8 € hors taxes pour un volume de 16 800 Tonnes annuelles (VALSUD) dont le marché s'arrête le 07 août 2022. Toutefois, cette installation dispose d'un arrêté d'autorisation d'exploiter se terminant le 31 mars 2022 et demeure dans l'attente d'un prolongement de la durée d'exploitation.

Les simulations du coût de traitement intègrent également 15 000 Tonnes en apport sur l'ISDND de Ginasservis dont le coût d'exploitation (hors charges mutualisées et hors investissements) est évalué à près de 40 € / tonne (hors TGAP à 58 €).

Les projections de tonnage ont été établies en fonction des évolutions des années précédentes ou en fonction des scénarios d'évolution communiqués par les services collectes des différents membres.

Tonnages OMR	Evolution 2022/2021	Tonnages 2022 prévus	evolution 2022/2021
CAPV	2,37%	30435	2,50%
CCCV	2,18%	11800	-0,26%
CCPV	4,10%	6641	4,00%
<b>TOTAL</b>	<b>2,88%</b>	<b>48876</b>	<b>2,02%</b>

Ainsi les services du SIVED NG ont proposé deux hypothèses :

- L'hypothèse H1 : La plus défavorable qui inclut l'indisponibilité de l'exutoire Valsud à compter du 31 mars 2022 limitant l'application de ce prix sur un apport de 4 500 tonnes. Les tonnages complémentaires (16 376 Tonnes) devront être reportés sur un exutoire dont le SIVED NG ne dispose pas encore mais dont le prix a été calculé en fonction des réponses du précédent marché lancé en 2021 soit 145 hors taxes / tonne.
- L'hypothèse H2 : la plus favorable qui prend en compte la disponibilité de l'exutoire Valsud jusqu'au 31 juillet 2022 permettant l'apport des 16 800 T sur cet exutoire et de limiter l'apport sur l'exutoire à contractualiser à 4 076 tonnes.

L'incidence de l'hypothèse H1 par rapport à l'hypothèse H2 est évaluée à + 882 142 €.

Hyptothèse H1	Coût TTC	Tonnages / exutoire	Coût TTC
Exutoire 1 SEMAG	149 €	13000	<b>1 930 500 €</b>
Exutoire 2 VALSUD	137 €	4500	<b>617 760 €</b>
Exutoire 3 (Evaluation)	209 €	16376	<b>3 422 584 €</b>
Exutoire 4 ISDND Ginasservis	98 €	15000	<b>1 464 453 €</b>
<b>Cout total 2022</b>			<b>7 435 297 €</b>

Hyptothèse H2	Coût TTC	Tonnages / exutoire	Coût TTC
Exutoire 1 SEMAG	149 €	13000	<b>1 930 500 €</b>
Exutoire 2 VALSUD	137 €	16800	<b>2 306 304 €</b>
Exutoire 3 (Evaluation)	209 €	4076	<b>851 897 €</b>
Exutoire 4 ISDND Ginasservis	98 €	15000	<b>1 464 453 €</b>
<b>Cout total 2022</b>			<b>6 553 154 €</b>

Le choix de l'un ou de l'autre des scénarios aura une importance considérable pour l'exercice 2022 mais également pour l'exercice 2023.

En 2023, le SIVED NG ne disposera plus de l'exutoire VALSUD et son prix beaucoup plus bas que ceux des autres installations (lié à l'antériorité du marché). De plus, la TGAP évolue en 2022 de 8 € HT / Tonne et évoluera de 7 € HT / Tonne en 2023. La « marche » risque d'être conséquente en 2023 selon l'hypothèse retenue :

## Hypothèse H1

### Evolution des coûts de prestations OMR 2022 :

- Effet TGAP : + 503 845 € TTC,
- Evolution des tonnages (+968 T) : 147 191 € TTC,
- **Evolution coût des prestation « traitement » 2022 : 888 958 € TTC,**

*Coût moyen de prestation 2021 : 126 € TTC*

*Coût moyen de prestation 2022 : 152,13 € TTC*

*Coût moyen de prestation 2022 (sans ISDND de Ginasservis) : 186,30 € TTC*

### Evolution des coûts de prestation OMR 2023 ( à tonnages constants) :

- Effet TGAP : + 260 845 € TTC
- **Evolution coût des prestations « traitement » 2023 : + 223 691 € TTC**

*Coût moyen de prestation 2023 : 158,73 € TTC*

*Coût moyen de prestation 2023 (sans ISDND de Ginasservis) : 192,91 € TTC*

## Hypothèse H2

### Evolution des coûts de prestation OMR 2022 :

- Effet TGAP : + 503 845 € TTC,
- Evolution des tonnages (+968 T) : 129 728 € TTC,
- **Evolution coût des prestations « traitement » 2022 : 24 278 € TTC,**

*Coût moyen de prestation 2021 : 126 € TTC*

*Coût moyen de prestation 2022 : 134,08 € TTC*

*Coût moyen de prestation 2022 (sans ISDND de Ginasservis) : 168,26 € TTC*

### Evolution des coûts de prestation OMR 2023 (à tonnages constants) :

- Effet TGAP : + 260 845 € TTC
- **Evolution coût des prestations 2« traitement » 023 : + 1 205 322 € TTC**

*Coût moyen de prestation 2023 : 158,73 € TTC*

Ainsi le choix entre l'hypothèse H1 et l'hypothèse H2 aura une incidence sur l'appel à participation 2022 mais également sur l'exercice 2023.

A ce jour, la CAPV a informé le SIVED NG de son choix de s'orienter sur l'hypothèse H2 tandis que la CCCV et la CCPV se sont positionnées sur la simulation H1.

#### 4. Autres charges nécessaires à l'exécution de la compétence

Charges de traitement mutualisées « TT MUT » et administratives « ADM » :

Elles correspondent aux dépenses de fonctionnement nécessaires à l'exercice de la compétence. Concernant les charges TT MUT, ces dernières sont en diminution par rapport à 2021 car les coûts de fonctionnement de l'ISDND ont été intégrés pour 1 464 453 € aux « prestations OMR ». Les autres charges TT MUT sont majoritairement constituées par les charges de communication attenantes à la compétence « Traitement », aux charges de fonctionnement nécessaires à l'avancée du projet OREVAL et par les charges du personnel en charge de l'ISDND (comprenant un nouvel agent pour permettre l'exploitation de l'ISDND à compter du mois de mars 2022) et de Monsieur Faissolle à hauteur de 70 % de son coût chargé.

Conformément à ses statuts, les charges afférentes aux élus sont prises en charge par le budget « Traitement ».

Les amortissements sont en légère augmentation suite à l'intégration de nouveaux actifs.

Les charges liées à l'emprunt sont en progression et directement liées aux remboursements des emprunts contractualisés en 2021. L'emprunt projeté pour l'acquisition du terrain OREVAL connaîtra un début de remboursement en 2023 et n'impacte donc pas directement l'exercice 2022. L'autofinancement est quant à lui en diminution en raison de la projection d'encaissement de la subvention de 596 000 € dévolue à la réhabilitation des casiers 2 et 3 de l'ISDND de Ginasservis qui n'a pu être encaissée en 2021.

	<b>TOTAL</b>	<b>CAPV</b>	<b>CCCV</b>	<b>CCPV</b>
Charges mutualisées TT MUT	<b>248 172 €</b>	153 811 €	61 282 €	33 079 €
Charges mut 20% ADM (2021)	<b>259 965 €</b>	161 120 €	64 194 €	34 651 €
Elus	<b>76 000 €</b>	47 103 €	18 767 €	10 130 €
Amortissements	<b>91 677 €</b>	56 819 €	22 638 €	12 220 €
Emprunts Intérêts	<b>132 000 €</b>	81 810 €	32 595 €	17 594 €
Emprunt capital	<b>564 259 €</b>	349 715 €	139 334 €	75 211 €
Autofinancement	<b>317 257 €</b>	196 628 €	78 341 €	42 287 €
<b>Total</b>	<b>1 689 330 €</b>	<b>1 047 007 €</b>	<b>417 151 €</b>	<b>225 172 €</b>

#### 5. Participation des membres

La participation des membres pour l'exercice 2022 dépend du choix de scénario de l'hypothèse de coût des prestations de traitement des OMR H1 ou H2.

Les tableaux suivants récapitulent les incidences de l'une et l'autre des hypothèses à retenir :

Hypothèse H1	TOTAL	CAPV	CCCV	CCPV
Prestations traitement OMR	7 435 297 €	4 629 921 €	1 795 081 €	1 010 295 €
Charges mutualisées TT MUT	248 172 €	153 811 €	61 282 €	33 079 €
Charges mut 20% ADM (2021)	259 965 €	161 120 €	64 194 €	34 651 €
elus	76 000 €	47 103 €	18 767 €	10 130 €
Amortissements	91 677 €	56 819 €	22 638 €	12 220 €
Emprunts Intérêts	132 000 €	81 810 €	32 595 €	17 594 €
Emprunt capital	564 259 €	349 715 €	139 334 €	75 211 €
Autofinancement	317 257 €	196 628 €	78 341 €	42 287 €
<b>Total</b>	<b>9 124 627 €</b>	<b>5 676 928 €</b>	<b>2 212 232 €</b>	<b>1 235 467 €</b>

Hypothèse H2	TOTAL	CAPV	CCCV	CCPV
Prestations traitement OMR	6 553 154 €	4 080 616 €	1 582 108 €	890 431 €
Charges mutualisées TT MUT	248 172 €	153 811 €	61 282 €	33 079 €
Charges mut 20% ADM (2021)	259 965 €	161 120 €	64 194 €	34 651 €
elus	76 000 €	47 103 €	18 767 €	10 130 €
Amortissements	91 677 €	56 819 €	22 638 €	12 220 €
Emprunts Intérêts	132 000 €	81 810 €	32 595 €	17 594 €
Emprunt capital	564 259 €	349 715 €	139 334 €	75 211 €
Autofinancement	317 257 €	196 628 €	78 341 €	42 287 €
<b>Total</b>	<b>8 242 484 €</b>	<b>5 127 623 €</b>	<b>1 999 259 €</b>	<b>1 115 603 €</b>

Il convient de considérer que ces appels de participation seront majorés et/ou minorés en fonction de l'excédent et/ou déficit antérieur de chaque membre.

Appel Participation membres Hypothèse H1	CAPV	CCCV	CCPV
<b>Coût 2022</b>	<b>5 676 928 €</b>	<b>2 212 232 €</b>	<b>1 235 467 €</b>
<b>Excédents antérieurs</b>	<b>186 570 €</b>	<b>31 840 €</b>	<b>- 23 865 €</b>
<b>Appel membres 2022</b>	<b>5 490 358 €</b>	<b>2 180 392 €</b>	<b>1 259 332 €</b>

Appel Participation membres Hypothèse H2	CAPV	CCCV	CCPV
<b>Coût 2022</b>	<b>5 127 623 €</b>	<b>1 999 259 €</b>	<b>1 115 603 €</b>
<b>Excédents antérieurs</b>	<b>186 570 €</b>	<b>31 840 €</b>	<b>- 23 865 €</b>
<b>Appel membres 2022</b>	<b>4 941 052 €</b>	<b>1 967 419 €</b>	<b>1 139 468 €</b>

La CCCV bénéficie d'une convention d'utilisation du quai de transfert du quai de la Celle afin d'optimiser le transport de ses OMR vers les exutoires de traitement. La CCCV amène par ses propres moyens ses OMR qui sont centralisées au quai de transfert (compétence collective) et transitent ainsi vers les exutoires de traitement. Les coûts de transport sont refacturés directement à la CCCV qui contribue à la prise en charge des frais de fonctionnement de l'installation à hauteur de 6 € / tonne amenée. Le coût de cette prestation pour l'exercice 2022 est évalué à 222 447.90 € dont 70 800 € de participation aux frais de fonctionnement du quai de transfert. Il conviendra de prendre en compte ce coût en sus de la participation 2022 de la CCCV.

## 6. Evolution de la participation des membres

Les tableaux suivants évaluent l'évolution de la participation de chaque membre en fonction de l'hypothèse retenue.

<b>Evolution 2021 / 2022 Hypothèse H1</b>	<b>TOTAL</b>	<b>CAPV</b>	<b>CCCV</b>	<b>CCPV</b>
Prestations traitement OMR	<b>1 539 994 €</b>	986 350 €	303 945 €	249 700 €
Charges mutualisées TT MUT	- <b>186 275 €</b>	- 115 920 €	- 46 385 €	- 23 970 €
Charges mut 20% ADM	- €	- 282 €	- 232 €	514 €
Indemnités élus	<b>4 525 €</b>	2 727 €	1 054 €	744 €
Amortissements	<b>6 572 €</b>	3 981 €	1 547 €	1 044 €
Emprunts (Intérêts)	<b>68 130 €</b>	42 156 €	16 766 €	9 207 €
Emprunt (capital)	<b>206 004 €</b>	127 287 €	50 550 €	28 167 €
Autofinancement	- <b>57 849 €</b>	- 36 261 €	- 14 619 €	- 6 969 €
<b>Total</b>	<b>1 581 100 €</b>	<b>1 010 038 €</b>	<b>312 625 €</b>	<b>258 438 €</b>

<b>Evolution 2021 / 2022 Hypothèse H2</b>	<b>TOTAL</b>	<b>CAPV</b>	<b>CCCV</b>	<b>CCPV</b>
Prestations traitement OMR	<b>657 852 €</b>	437 045 €	90 972 €	129 836 €
Charges mutualisées TT MUT	- <b>186 275 €</b>	- 115 920 €	- 46 385 €	- 23 970 €
Charges mut 20% ADM	- €	- 282 €	- 232 €	514 €
Indemnités élus	<b>4 525 €</b>	2 727 €	1 054 €	744 €
Amortissements	<b>6 572 €</b>	3 981 €	1 547 €	1 044 €
Emprunts (Intérêts)	<b>68 130 €</b>	42 156 €	16 766 €	9 207 €
Emprunt (capital)	<b>206 004 €</b>	127 287 €	50 550 €	28 167 €
Autofinancement	- <b>57 849 €</b>	- 36 261 €	- 14 619 €	- 6 969 €
<b>Total</b>	<b>698 958 €</b>	<b>460 732 €</b>	<b>99 652 €</b>	<b>138 574 €</b>

## **B. Compétence Collecte**

### 1. Eléments de contexte

- Passage en prestation du service de collecte secteur nord,
- Gestion en régie de l'ensemble des Espaces-triS,
- 80 % des marchés renouvelés :
  - o Tri, transport du tri et collectes : en augmentation,
  - o Transport OMR et bas de quais : en diminution,
- Révision des prix sur secteur Est :
  - o 6 % pour les prestations de collecte,
  - o 8 % pour les prestations de lavage et de maintenance,
- Lancement de l'étude tarification incitative,
- Phase préparatoire à la mise en place du CPDMA,
- Déploiement de la collecte des cartons en colonne au second semestre 2022,
- Hausse marquée des prix de l'énergie (+ 40 % pour l'électricité) et une hausse très conséquente des matières premières conduisant au lancement de nouveaux marchés de fournitures de colonnes notamment,
- Projet d'agrandissement du pole valorisation inscrit au programme d'investissement,
- Travaux de maintien et d'amélioration des équipements reportés,
- Section d'investissement déficitaire, mais des restes à réaliser positifs
- Cadrage financier de la CAPV qui limitera sa participation à 19 176 000 € pour l'ensemble des compétences « Collecte » et « Traitement » soit une augmentation par rapport à la participation 2021 de 2 % (316 000 €).

### Scénarios de tonnages des flux collectés :

Les scénarios de tonnage ont été établis en fonction des dynamiques constatées sur les exercices précédents et en fonction des projets qui conduiront à une évolution des tonnages de certains flux (la mise en place de la collecte carton permettra de limiter les quantités d'OMR par exemple.)

	CARTONS (en tonnes)	PAPIERS (en tonnes)	EMB (en tonnes)	OMR (en tonnes)	VERRE (en tonnes)
2021	412	1154	4338	28991	3176
2022	567	1153	4412	29312	3293
	37,79%	-0,09%	1,71%	1,11%	3,68%

### Scénarios de tonnages des flux de déchetterie :

L'évolution de tonnages des flux collectés en déchetterie a été évaluée sur l'ensemble du périmètre tous flux confondus à + 5.82 % ;

#### 2. Programme d'investissement

Les principaux investissements programmés sur l'exercice 2022 peuvent être synthétisés comme suit :

- Opération 17 ; Travaux sur les sites : 765 895 €
  - o Aménagement d'un terrain d'accueil d'une base dans le cadre du CPDMA pour 610 000 €,
  - o Amélioration des équipements et de la sécurité des installations : 156 055 € dont 100 055 € de RAR.
- Opération 21 ; Pole Valorisation des déchets verts 652 433 €
  - o Ces travaux permettront d'accueillir les tonnages issus du secteur ouest et optimiser le coût du transport et de préparation des déchets verts en vue de leur valorisation.
  - o Ces travaux sont financés à hauteur de 308 978 € (Subventions inscrites en RAR).
- Opération 40 ; Acquisitions diverses : 397 674 €
  - o Acquisition d'une tractopelle d'occasion pour les besoins des quais de transfert pour 46 500 €,
  - o Acquisition d'un Packmat pour l'Espace-triS de Saint Maximin pour 189 536 € (Inscrits en RAR),
  - o Les autres dépenses concernent les équipements informatiques en renouvellement et en premier équipement (Espaces-triS secteur Ouest) ainsi que des mobiliers nécessaires à l'équipement des Espaces-triS et un véhicule dévolu au service collecte.
- Opération 50 ; Matériels et travaux de collecte : 2 010 195 €
  - o Travaux d'installation et de déplacement de colonnes enterrées : 108 522 € dont 60 522 € inscrits en RAR,
  - o Changement des systèmes de préhension de colonnes pour homogénéiser le parc et optimiser les coûts de collecte à compter de 2023 : 216 000 €,
  - o Acquisition et livraison des colonnes de collecte des cartons : 706 200 €,
  - o Acquisition et livraison de colonnes et bacs dans le cadre du renouvellement du matériel et des changements de collecte : 979 473 € dont 108 247 inscrits en RAR,
- Opération 60 : Valorisation fermentescibles : 282 000 €,
  - o Subventions à l'acquisition de broyeurs : 15 000 €,
  - o Composteurs individuels : 252 000 €,
  - o Composteurs collectifs : 15 000 €,

- Opération 90 : Ressourcerie de Brignoles : 112 219 €,
  - o Fin des travaux de construction : 72 008 € dont 45 158 € inscrits en RAR,
  - o Equipements et matériels : 40 211 € dont 7 372 € inscrits en RAR
- Opérations financières :
  - o Amortissements de subventions perçues : 35 000 €,
  - o Remboursement du capital de l'emprunt : 481 741 €. Ce volume d'emprunt aurait dû être majoré de 315 000 € pour le remboursement du prêt relais lié à la ressource de Brignoles dans l'attente du versement de la subvention de 360 000 € attenante au projet. La capacité d'autofinancement du SIVED au vu du programme d'investissement ne permet pas ce remboursement et l'emprunt sera soit consolidé soit remboursé si l'exécution budgétaire en cours d'exercice permet de dégager l'autofinancement nécessaire à son solde prévu le 02 décembre 2022.
- Déficit antérieur reporté : 268 884 €

Ces opérations seront financées par :

- Amortissement des immobilisations : 790 323 €,
- Affectation du résultat au compte 1068 : 270 000 €,
- Autofinancement du capital de la dette (virement du fonctionnement) : 481 741 €,
- Nouvel emprunt de 2 257 372 € (déclenché en fonction de la réalisation des opérations) dont le remboursement sera décalé en 2023 ; ce dernier n'induit ainsi pas d'impact sur la proposition de budget primitif 2022,
- Encaissement du FCTVA (des dépenses d'investissement 2020) : 265 305 €,
- Subventions inscrites en RAR au BP 2022 pour un montant de 940 978 €.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2022 (Y compris RAR)		RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022 (Y compris RAR)							TOTAL
		Affectation compte 1068	Amortisse- ment des immobilisa- tions	Auto- financement capital de la dette	Auto- financement dépenses 2022	FCTVA	Emprunt 2022	Subvention	
17 - TRAVAUX SUR LES SITES	765 895 €				21 920 €	29 975 €	594 000 €	120 000 €	765 895 €
21 - EQUIP. & MAT. POLE VALORISATION	652 433 €						463 455 €	188 978 €	652 433 €
40 - ACQUISITIONS DIVERSES	397 674 €					38 757 €	358 917 €		397 674 €
50 - MATERIELS/TRAVAUX POUR COLLECTES	2 010 195 €				1 099 195 €	70 000 €	841 000 €		2 010 195 €
60 - VALORISATION FERMENTESCIBLES	282 000 €				7 000 €	3 000 €		272 000 €	282 000 €
90 - CREATION RESSOURCERIE	112 220 €				- 371 353 €	123 573 €		360 000 €	112 220 €
OPFI - AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS PERCUES	35 000 €				33 884 €				33 884 €
OPFI - CAPITAL DETTE EN COURS	481 741 €			481 741 €					481 741 €
OPFI - DEFICIT REPORTE	268 884 €	270 000 €							270 000 €
			790 323 €		- 790 323 €				- €
<b>TOTAL</b>	<b>5 006 042 €</b>	<b>270 000 €</b>	<b>790 323 €</b>	<b>481 741 €</b>	<b>324 €</b>	<b>265 305 €</b>	<b>2 257 372 €</b>	<b>940 978 €</b>	<b>5 006 042 €</b>

### 3. Dépenses de fonctionnement :

#### *Charges à caractère général*

Les révisions de prix et les prix nouveaux des marchés de collecte, de préparation des valorisables et de transport des flux triés collectés provoquent mécaniquement une augmentation considérable des charges à caractère général quelque peu atténuée par les prix en baisse de nouvelles prestations situées dans des secteurs concurrentiels : Prestations de bas de quai et transport des OMR.

L'incidence des révisions et des prix nouveaux est évaluée à 1 023 018 € décomposée comme suit :

- Prestations de collecte : + 928 790 €
  - o Révision des prix (Secteur est) : + 316 000 €
  - o Collectes externalisées (Secteur nord) : + 453 000 €
  - o Nouveaux prix (Secteur ouest) : + 80 000 €
  - o Evolution des tonnages : + 80 000 €
- Préparation des valorisables : + 75 357 €
- Transport OMR et Valorisables : + 61 736 €
- Prestations de bas de quais des espaces tris : - 42 866 €

L'augmentation du coût lié à l'externalisation du service de collecte du secteur nord doit être atténuée par l'économie générée, sur le chapitre 011, par l'internalisation de la gestion des espaces tris sur le secteur ouest : - 770 000 €.

Les prestations supplémentaires qui sont projetées sur le budget 2022, charges à caractère général sont les suivantes :

- Collecte des encombrants : + 120 000 € (Cette collecte était assurée en 2021 par le versement d'une subvention de 77 500 € à l'association en charge de cette mission liée avec la gestion de la ressourcerie de Saint Maximin),
- Lancement de l'étude de tarification incitative : + 85 000 € (étude financée à 80 % du montant HT par la Région et l'ADEME),
- Lancement de la collecte cartons en colonnes : + 240 000 € (déploiement prévu au second semestre 2022),
- Etudes règlementaires pour l'exploitation des Espaces-triS: + 40 000 €,
- Evolution des charges de fluide, de maintenances d'entretien et d'achat de fournitures liée à l'intégration des Espaces-triS du secteur ouest : + 175 031 €,
- Renforcement de la communication pour la prévention : + 27 000 €,
- Locations immobilières et mobilières : + 30 000 €,
- Indemnité candidat non retenu CPDMA : + 10 000 €,
- Charges mutualisées « ADM » réimputées à la compétence traitement qui ne seront pas comptabilisées en clôture d'exercice en charges attenantes à la collecte : 288 918 €,
- Charges mutualisées « TT MUT » réimputées à la compétence traitement qui ne seront pas comptabilisées en clôture d'exercice en charges attenantes à la collecte : 41 172 €,
- Réparation des véhicules de collecte mis à disposition du prestataire, collecte secteur nord : 40 000 €,

### *Charges de personnel*

Les charges de personnel sont en évolution de + 394 179 € liées :

- Externalisation de la collecte du secteur nord : - 359 372 €,
- Internalisation de la gestion des Espaces-triS du secteur ouest : + 463 476 €,
- Evolution des charges d'assurance statutaire : + 98 000 €,
- GVT et PPCR 2022 : + 62 600 €,
- Proposition de création de poste :
  - o 3 agents redevance spéciale : + 78 000 €,
  - o 1 poste d'appui à la direction technique (postes non remplacés 2020) : + 27 000 €,
  - o 1 poste de contrôleur technique : 24 475 €.

Le chapitre 012 est fortement impacté par les évolutions de service liés à la gestion des Espaces-triS du secteur ouest et de la collecte du secteur nord. L'incidence de ces évolutions sur le chapitre 012 sont à analyser avec leurs incidences sur le chapitre 011 pour disposer d'un aperçu global.

	Cout Collecte Secteur Nord		Cout Espaces Tris Secteur Ouest		Evolution
	2021	2022	2021	2022	2021/2022
<b>Charges à caractère général*</b>	202 971,90 €	655 255,99 €	757 518,39 €	195 387,00 €	- 109 847,30 €
<b>Charges de personnel *</b>	406 089,94 €	46 718,00 €		463 476,03 €	104 104,10 €
<b>Total</b>	<b>609 061,84 €</b>	<b>701 973,99 €</b>	<b>757 518,39 €</b>	<b>658 863,03 €</b>	<b>- 5 743,20 €</b>

*Les autres évolutions des dépenses de la section de fonctionnement :*

- Charges financières ; Intérêts en cours : 99 000 €
  - o - 83 000 € évolution 2021/2022
- Provisions pour charges : 56 000 €
  - o + 26 000 € évolution 2021/2022
- Autres charges de gestion courante : 95 450 €
  - o - 77 500 € évolution 2021/2022 – Baisse de versement de subvention liée à la mise en place de la prestation de collecte des encombrants,
- Dotations aux amortissements : 790 323 €
  - o + 70 000 € évolution 2021/2022
- Le virement à la section d'investissement : 482 064 €
  - o + 779 654 € évolution 2021/2022 (Permettant le remboursement du capital de la dette, avec consolidation du prêt relais de la ressourcerie de 315 000 €, et auto-financement de l'année en cours à hauteur de 324 €).

#### 4. Recettes de fonctionnement

Le cadrage financier de la CAPV fixe la participation globale au SIVE DNG pour l'exercice de la compétence à 19 176 000 €. La participation nécessaire au financement de la compétence a été préalablement orientée par cette dernière vers l'hypothèse H2 de la compétence traitement soit un montant de participation de 4 941 052 € ; la part de participation pour l'exercice de la compétence collecte est ainsi de 14 234 052 €.

Les produits de services (comprenant les soutiens et rachats) sont évalués à 3 772 575 €, les atténuations de charges à 135 000 € (remboursement d'assurance du personnel) et les subventions exceptionnelles à 65 000 € (étude de tarification incitative).

L'excédent de fonctionnement étant totalement affecté à la compétence collecte (le solde 2021 de la compétence traitement de 186 570 € étant déduit de l'appel à participation de la CAPV pour la compétence traitement), 1 830 728 € viennent équilibrer le budget à 20 038 251 €.

#### 5. Balance générale du budget 2022 ; fonctionnement

La proposition de budget 2022, section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 20 038 252 € et permet le financement de la section d'investissement.

Chapitres Recettes	Exécution Collecte 2021	Prévision Collecte 2022
<b>TOTAL</b>	<b>18 161 178 €</b>	<b>20 038 252 €</b>
002 - Excédent antérieur reporté		1 830 728 €
013 - Atténuation de charges	215 315 €	135 000 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 234 €	34 300 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 408 208 €	1 451 000 €
74 - Dotations, subventions et participations	16 326 722 €	16 502 223 €
75 - Autres produits de gestion courante	89 849 €	- €
77 - Produits exceptionnels	86 851 €	85 000 €

Chapitres Dépenses	Exécution Collecte 2021	Prévision Collecte 2022
<b>TOTAL</b>	<b>17 511 844 €</b>	<b>20 038 252 €</b>
011 - Charges à caractère général	14 031 245 €	15 468 147 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 628 089 €	3 022 268 €
023 - Virement à la section d'investissement	- 297 591 €	482 064 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	635 638 €	790 323 €
65 - Autres charges de gestion courante	242 597 €	95 450 €
66 - Charges financières	191 729 €	99 000 €
67 - Charges exceptionnelles	50 054 €	25 000 €
68 - Dotations aux provisions	30 083 €	56 000 €

Le budget prévisionnel 2022 est en augmentation de 2 526 400 € par rapport à l'exécution 2021. Les motifs d'augmentation et de baisse des chapitres au sein de la section ont été présentés aux paragraphes précédents.

Synthétiquement :

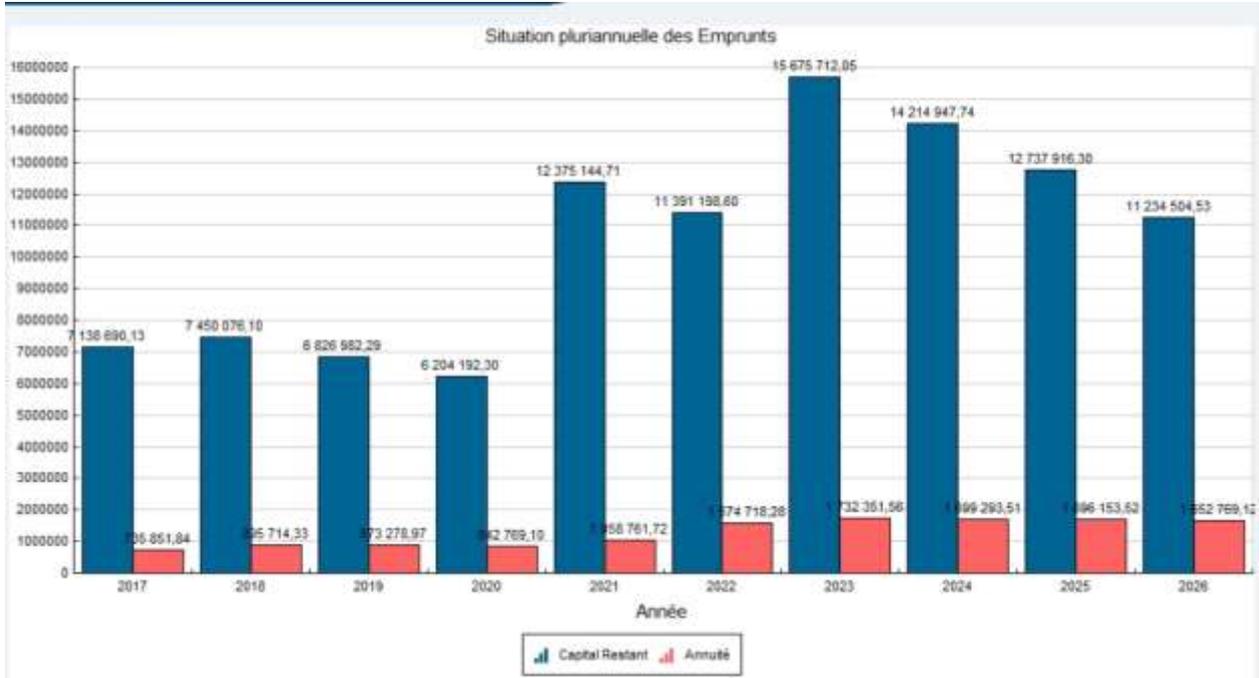
- La révision des prix, les prix nouveaux de nouveaux marchés de prestations et l'évolution des services (internalisation / externalisation) et les évolutions de tonnage pèsent pour 1 023 018 €,
- La révision des prix de l'assurance statutaire et l'évolution des charges de personnel liée à l'évolution des services (internalisation / externalisation) contribuent à cette hausse à hauteur de 264 704 €,
- L'évolution du virement de la section de fonctionnement est évaluée à 790 323 €,
- La mise en œuvre de la collecte carton est évaluée à 240 000 €,

### **III. BUDGET GLOBALISE - ETAT DE LA DETTE**

#### **A. Evolution de la dette**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la dette correspondant aux passifs du SIVED NG s'élève à plus de **11.391 millions** d'euros en capital restant dû pour les emprunts contractualisés au 31 janvier 2021. En prenant en compte les simulations d'emprunt proposés en 2022, le capital de dette s'élèverait à **15,675 millions** d'euros en 2023.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Emprunt	11 391 198,60	10 202 712,05	9 159 799,10	8 104 392,39	7 026 412,80	5 965 269,59	4 921 443,80	4 036 051,00	3 133 926,88	2 297 174,77
Emprunt Garanti	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunt simulé	0,00	5 473 000,00	5 055 148,64	4 633 523,91	4 208 091,73	3 778 817,73	3 345 667,18	2 908 605,12	2 467 596,20	2 022 604,78
Dettes Récupérables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etat global	11 391 198,60	15 675 712,05	14 214 947,74	12 737 916,30	11 234 504,53	9 744 087,32	8 267 110,98	6 944 656,12	5 601 523,08	4 319 779,55



## B. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement doit être réalisée en fonction des ratios financiers et notamment de l'épargne brute. Le report des emprunts en 2023 n'a de fait pas d'incidence sur la capacité de désendettement de la structure mais la réduction de son épargne brute allonge considérablement la capacité du SIVED NG à rembourser sa dette. Le ratio de désendettement passe ainsi de 9.06 années à 30 ans. Toutefois il convient de dissocier ce ratio des années écoulées qui prend en compte une épargne financière (calculée sur une exécution budgétaire) et l'épargne budgétaire de 2022 (calculée sur un budget prévisionnel).

**Ces éléments ne doivent pas faire ignorer que ces indicateurs démontrent une dégradation de la santé financière du SIVED NG et une remise en question de sa capacité à porter les projets d'investissement nécessaires à l'exercice de la compétence dans les prochaines années.**

	2019	2020	2021	2022
Capital restant	6 826 982,00 €	6 204 192,00 €	12 375 144,00 €	11 391 198,60 €
Ratio de désendettement (en Années)	10,07	7,4	9,06	29,93

### C. Ratios financiers

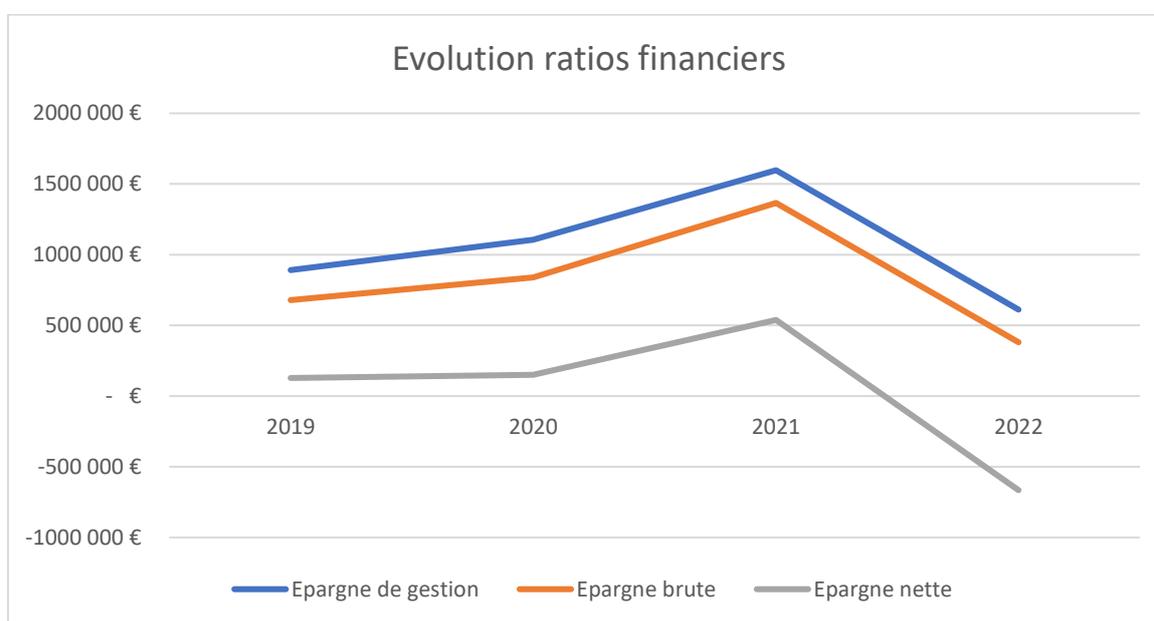
Il est proposé d'analyser les principaux ratios financiers (Epargnes de gestion, épargne brute et épargne nette) sur les 4 derniers exercices.

Nous pouvons constater que l'épargne du SIVED NG est fortement dégradée ce qui impacte sa capacité d'autofinancement. Les années 2020 et 2021 ont permis de reconstituer un minimum d'épargne sensiblement plus favorable que les données servies par l'étude de prospective BST de 2020.

Toutefois, cette capacité se dégrade à compter de 2022 avec une épargne nette budgétaire négative et un ratio de recettes réelles/dépenses réelles qui repasse en dessous des niveaux connus de 2019.

Les scénarios de financement des investissements à mener pour les prochaines années devront être revus sans hausse des participations extérieures, croissance des produits internes, baisse des dépenses réelles de fonctionnement et/ou réduction du programme d'investissement.

	2019	2020	2021	2022
Epargne de gestion	890 161 €	1 105 220 €	1 597 230 €	611 552 €
Epargne brute	678 076 €	838 294 €	1 365 925 €	380 552 €
Epargne nette	127 294 €	150 795 €	538 305 €	- 665 448 €
Ratio DR/RR	1,03	1,04	1,06	1,02



## IV. ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

### A. Dépenses de personnel (2021-2022)

Les dépenses prévisionnelles attenantes au personnel du SIVED NG étaient de 3 015 701 €. Les dépenses ont été constatées sur le chapitre à la clôture de l'exercice 2021 à hauteur de 2 971 000 € soit une augmentation de 42 052 € par rapport à 2020. Les estimations pour 2022 sont établies à

3 395 179 € en prenant en compte l'évolution de la masse salariale liée aux changements de services collecte du secteur nord et gestion des Espaces-triS du secteur ouest et la réouverture de l'ISDND.

## B. Effectifs (2021-2022)

Le tableau ci-après présente l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget, dans une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des En 2020, la trajectoire de la masse salariale a été assurée en conformité avec les besoins prévisionnels 2020.

ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2021 SVED - SIVED NG							1/1
GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		1.00	0.00	1.00	1.00	0.00	1.00
Directeur général adjoint des services	A	1.00	0.00	1.00	1.00	0.00	1.00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		15.00	0.00	15.00	11.00	4.00	15.00
Attaché	A	2.00	0.00	2.00	1.00	1.00	2.00
Rédacteur	B	1.00	0.00	1.00	1.00	0.00	1.00
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	1.00	0.00	1.00	1.00	0.00	1.00
Adjoint administratif territorial	C	5.00	0.00	5.00	3.00	2.00	5.00
Adjoint administratif territorial principal de 1er	C	1.00	0.00	1.00	1.00	0.00	1.00
Adjoint administratif territorial principal de 2èm	C	5.00	0.00	5.00	4.00	1.00	5.00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		59.00	0.00	59.00	49.00	10.00	59.00
Technicien	B	2.00	0.00	2.00	1.00	1.00	2.00
Technicien Principal de 1ère Classe	B	1.00	0.00	1.00	1.00	0.00	1.00
Technicien Principal de 2ème Classe	B	1.00	0.00	1.00	1.00	0.00	1.00
Adjoint technique territorial	C	22.00	0.00	22.00	18.00	4.00	22.00
Adjoint technique territorial principal de 1ère cl	C	10.00	0.00	10.00	9.00	1.00	10.00
Adjoint technique territorial principal de 2ème	C	19.00	0.00	19.00	15.00	4.00	19.00
Agent de Maîtrise	C	2.00	0.00	2.00	2.00	0.00	2.00
Agent de Maîtrise Principal	C	2.00	0.00	2.00	2.00	0.00	2.00
<b>TOTAL GENERAL (a+b+c)</b>		75.00	0.00	75.00	61.00	14.00	75.00

L'évolution du personnel en 2022 reste stable. Les nouveaux agents des Espaces-triS du secteur ouest (11) viennent contrebalancer la suppression du service collecte du secteur nord (-7) ; d'autres postes internes n'ont pas été renouvelés ou remplacés en 2021 permettant de stabiliser les effectifs au 01<sup>er</sup> janvier 2022 à 77 emplois permanents au lieu de 75 au 01<sup>er</sup> janvier 2021.

La structure des effectifs évolue également. La part de titulaires de la fonction publique évolue dans la même dynamique. Les agents intégrés au service des Espaces-triS ont été repris en CDI de droit public alors que les agents précédemment comptés dans le service de collecte du secteur nord étaient titulaires de leurs grades. Cette tendance se poursuivra notamment pour le personnel technique à compter de 2022 dans une stratégie de recrutement pour le personnel technique chargé de la gestion des sites axée sur la formation de personnels durant des contrats de courte à moyenne durée. Ces dispositions seront étayées en comité syndical lors de l'approbation des lignes directrices de gestion 2022.

**ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022  
SIVED - SIVED NG**

1/1

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		1.00	0.00	1.00	1.00	0.00	1.00
Directeur général adjoint des services	A	1.00	0.00	1.00	1.00	0.00	1.00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		16.00	0.00	16.00	10.00	6.00	16.00
Attaché	A	3.00	0.00	3.00	1.00	2.00	3.00
Rédacteur	B	1.00	0.00	1.00	1.00	0.00	1.00
Adjoint administratif territorial	C	6.00	0.00	6.00	3.00	3.00	6.00
Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>er</sup>	C	3.00	0.00	3.00	3.00	0.00	3.00
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>em</sup>	C	3.00	0.00	3.00	2.00	1.00	3.00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		60.00	0.00	60.00	41.00	14.57	55.57
Ingénieur	A	1.00	0.00	1.00	1.00	0.00	1.00
Technicien	B	2.00	0.00	2.00	1.00	1.00	2.00
Technicien Principal de 2 <sup>eme</sup> Classe	B	1.00	0.00	1.00	0.00	0.00	0.00
Adjoint technique territorial	C	25.00	0.00	25.00	14.00	9.00	23.00
Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ere</sup> cl	C	10.00	0.00	10.00	8.00	2.00	10.00
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>eme</sup>	C	17.00	0.00	17.00	15.00	1.57	16.57
Agent de Maitrise	C	3.00	0.00	3.00	1.00	1.00	2.00
Agent de Maitrise Principal	C	1.00	0.00	1.00	1.00	0.00	1.00
<b>TOTAL GENERAL (a+b+c)</b>		77.00	0.00	77.00	52.00	20.57	72.57

### **C. Temps de travail**

Le temps de travail effectif au sein de l'ensemble des services du SIVED NG est établi à 1 607 heures annuelles. Les services techniques sont annualisés et les services administratifs réalisent leur temps de travail à 35 h/semaine ou à 39h/ semaine sur 4.5 à 5 jours de travail par semaine. Un projet d'annualisation complet du temps de travail sera proposé en 2022 dans le cadre des lignes directrices de gestion.

## **V. CONCLUSION**

La CCPV et la CCCV se sont positionnées sur l'hypothèse H1 des coûts de prestations de traitement qui portera leurs participations respectives à 1 259 332 € et 2 180 392 € (avec reprise des résultats antérieurs et hors participations particulières liées à des conventions spécifiques). Ces participations permettent d'équilibrer les recettes vis-à-vis des dépenses attendues en 2022 et d'anticiper l'évolution des coûts de prestations pour 2023.

La volonté de la CAPV de limiter sa participation 2022 à hauteur de 19 176 000 €, 2 % d'augmentation par rapport à sa participation 2021 (18 800 000 €) soit 376 000 € ne permet pas de faire face aux révisions et nouveaux prix estimés à 1 143 018 € pour la seule compétence collecte et à l'évolution de la TGAP évaluée à 267 828 € (hors ISDND de Ginasservis). N'est pas prise en compte l'évolution des coûts de prestation de traitement qui vont, selon les dernières offres réceptionnées mais non retenues, augmenter de + 40 à + 50 € / tonne hors taxes par tonne.

L'exercice de la compétence traitement, financée par l'ensemble des membres, demeure équilibrée mais ne permet pas de dégager une capacité d'autofinancement permettant d'envisager le non recours à l'emprunt pour les projets à venir. L'année 2023 bénéficiera d'une recette de FCTVA conséquente (environ 1 million d'€) qu'il conviendra de ventiler dans le temps pour contribuer au

financement des travaux de création des futures alvéoles au sein de l'ISDND au fur et à mesure de son exploitation.

La participation complémentaire de l'agglomération Provence Verte pour 2022 soit 376 000 € sera ainsi affectée prioritairement à la compétence traitement.

Il est à noter un solde négatif entre besoin de financement de la compétence collecte et la participation fléchée. Les évolutions des coûts de prestation, les révisions de prix attendues et l'évolution de l'organisation des services ne permettent pas d'appréhender sereinement l'exercice de la compétence et la réalisation des investissements nécessaires dans l'état actuel de la construction budgétaire.

La limitation de la dégradation de la santé financière de cette compétence devra être analysée afin de reconstruire les épargnes nécessaires par une augmentation des recettes propres ou extérieures, une diminution des dépenses de fonctionnement par la réduction ou la suppression de prestations et actions pouvant impacter le service rendu aux usagers. Par exemple, une diminution/optimisation des services sur les Espaces-triS (dans le cadre du travail d'harmonisation en cours) sera proposée et l'arrêt de certaines prestations (collecte des encombrants, sensibilisation des scolaires...) sera envisagé.

L'adaptation des rythmes de collecte suite à la mise en place de la collecte cartons et des actions visant à écarter et collecter les biodéchets, ne pouvant être considérée comme une réduction de service, sera aussi une source d'optimisation des dépenses pour accroître la part d'autofinancement.

Un réagencement du programme d'investissement sera aussi nécessaire mais impactera le maintien à niveau de nos infrastructures et équipements.

La proposition initiale de participation budgétaire de la CAPV établie par les services du SIVED NG était, avant prise en compte du cadrage financier, évaluée à 19 855 000 €.

Ce niveau de participation aurait permis de financer les deux compétences, d'anticiper les évolutions de dépenses à venir et maintenir un programme d'investissement concourant au maintien à niveau de nos équipements et à l'optimisation de leur fonctionnement.

Cette évolution de 1.055 millions d'euros par rapport à la participation 2021 était proposée avec un souci de maîtrise des dépenses ; les incidences des révisions de prix, des prix nouveaux et de l'évolution de la TGAP étant nettement supérieures à cette évolution de recette.